

1 Total brut de vos prestations invalidité CARPIMKO et des majorations éventuelles = 6 264,72€ / trimestre

2 Montant des différentes contributions sociales obligatoires prélevées sur votre rente et majorations soumises à l'impôt sur le revenu

Contribution sociale généralisée (C.S.G) : 519,97€ + Contribution pour le remboursement de la dette sociale (C.R.D.S) 31,32€ + Contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (C.A.S.A) 18,79€ = 570,08€

3 Taux de prélèvement à la source transmis par l'administration fiscale

Calcul du PAS : 16,60 % (taux administration fiscale) sur le net fiscal (5 895,10 €) = 978,59€
Net fiscal : Montant brut de vos prestations invalidité moins CSG déductible de l'impôt sur le revenu (6 264,72€ - 369,62€)

4 Montant du règlement : Total brut de vos prestations invalidité, rente et majorations (6 264,72€) 1 - Montant des différentes contributions sociales obligatoires (570,08€) 2 - PAS (978,59€) 3 = 4 716,05€

Nouveauté : Net social

Il s'agit du total brut de vos prestations invalidité 1 - le montant des différentes contributions sociales obligatoires 2 = 5 694,64€

À quoi ça sert ?

- Cela permettra à l'administration fiscale de vérifier si vous êtes éligible à certaines prestations sociales basées sur le montant du Net social (RSA, Prime d'activité etc.)



NUMERO DE DOSSIER :

BORDEREAU DE VERSEMENT DE PRESTATIONS: Allocations journalières d'inaptitude
Attestation de votre qualité de prestataire

1	Allocation journalière	du 04/04/2022 au 25/07/2022	6 264,72 Eur
		MONTANT BRUT	6 264,72 Eur
2	C.S.G. (dont 369,62 Eur déductible)		-519,97 Eur
	C.R.D.S.		-31,32 Eur
	C.A.S.A.		-18,79 Eur
3	Prélèvement à la source au taux DGFIP de 16,60% sur le net fiscal de 5 895,10 Eur (6 264,72 - 369,62)		-978,59 Eur
4		MONTANT DU REGLEMENT	4 716,05 Eur
5	Net social : 5 694,64 € (6 264,72€ - 570,08 €)		

Ordre de virement sur le compte No
Intitulé:

Le montant de l'impôt sur le revenu prélevé à la source a été calculé sur la base du taux fourni par la Direction Générale des Finances Publiques(DGFIP). Pour toute information, contactez l'administration fiscale sur www.impots.gouv.fr ou appelez le 0 809 401 401 (service gratuit+prix appel).

Les informations vous concernant sont transmises aux administrations fiscale et sociale pour l'accomplissement de leurs missions et servent au recouvrement des cotisations sociales et de l'impôt ainsi qu'à l'ouverture et au calcul des droits en matière de prestations sociales (Article L133-5-3 du code de la sécurité sociale). Leur utilisation s'effectue dans le respect des dispositions du règlement général sur la protection des données et de la loi du 06/01/1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Pour toute information complémentaire, consulter notre site www.carpimko.com